

## DELIBERATION

2025/23

RÉORGANISATION DES MISSIONS DU CHEF DE PROJET PLAN  
ALIMENTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 3, Votants : 11**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés :** M. Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINÉ par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés :** M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Katie LEFEVRE.

En 2019, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a accordé au PETR du Pays de Thiérache le label "Plan Alimentaire Territorial" de niveau 1 correspondant à un stade d'émergence.

Dans ce cadre, le Pays de Thiérache a conduit, pendant plusieurs années, un programme d'actions variées articulé autour de 6 axes, à savoir :

- Promouvoir et valoriser les produits locaux ;
- Développer une agriculture durable ;
- Animer un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire ;
- Sensibiliser à une alimentation locale et durable ;
- Agir pour l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

Par courrier en date du 12 mars 2025, les services de la DRAAF ont informé le Pays du retrait de son label PAT à défaut d'avoir engagé une candidature de niveau 2.

Dans ce contexte, il est proposé de réorganiser les missions confiées à la cheffe de projet PAT. Considérant les dossiers en cours et après échange avec la cheffe de projet PAT, les missions qui lui sont attribuées sont revues comme suit :

1. **Elaboration et suivi du SCoT valant PCAET (40%)**

Piloter et coordonner la démarche d'élaboration du SCoT intégrant le volet Climat Air Énergie, assurer la coordination avec les bureaux d'études, les collectivités et les partenaires institutionnels, organiser la concertation et animer les instances de

gouvernance (comités, ateliers, réunions publiques), veiller à la cohérence avec les autres documents de planification et de programmation.

2. Animation de la transition écologique à l'échelle du territoire (40%)  
Mobiliser et accompagner les acteurs locaux (élus, associations, entreprises, habitants) dans des démarches de transition énergétique et écologique, développer et animer des actions de sensibilisation et de formation et favoriser l'émergence de projets innovants, mutualisés ou exemplaires dans le domaine de la transition écologique.
3. Poursuite du Plan Alimentaire Territorial (20%)  
Mettre en oeuvre et suivre un projet de coopération Inter GAL dans le cadre du RÉGAL à l'échelle des Hauts de France, promouvoir les productions locales dans le cadre de la 4ème édition Printemps en fête en 2026 en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aisne, suivre le Plan Agro environnemental

Le Président propose à l'assemblée,

1. La création d'un emploi d'1 emploi permanent de chargé de projet territorial relevant de la catégorie A à temps complet à raison de 35 hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :
  - a. Pilotage du projet d'élaboration du SCoT-AEC de Thiérache ;
  - b. Animation de la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique ;
  - c. Suivi d'actions dans le cadre d'une poursuite du Plan Alimentaire Territorial de Thiérache.
2. Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'attaché principal soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-2°. Dans ce dernier cas, l'agent contractuel sera recruté par contrat. Un niveau d'étude équivalent à BAC + 5 sera requis et une expérience professionnelle similaire exigée. L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des attachés territoriaux.
3. Si un agent contractuel est recruté pour pourvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper, l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** la création de cet emploi prenant en compte l'évolution du poste de chef de projet du Plan Alimentaire territorial ;

**AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir cet emploi

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Katia LEFEVRE

Publié le

ID : 002-200051118-20250924-23\_2025-DE